

Dijon, le 16 JUIL. 2012

Service Marchés  
Référence : PIFCPP-LD/ LD - 12 - n° 1058  
Affaire suivie par Laurence DUNY  
Téléphone : 03 80 63 67 07

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 31 mai 2012, vous avez attiré mon attention sur les qualifications pouvant être exigées lors de la passation de marchés publics en matière de pose et de maintenance d'extincteurs.

Après vérification auprès des services concernés, je vous informe que la sélection des candidatures est effectuée au vu de tout document attestant de la capacité des entreprises à réaliser les prestations.

Ainsi, la qualification APSAD comme l'adhésion à la Charte ADMIS SERVICES sont considérées comme équivalentes pour attester de la compétence des entreprises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président

A.D.M.I.S SERVICES  
A l'attention de M. MONTERRAT  
Domaine de la Métairie Dubraud  
33920 SAINT CHRISTOLY DE BLAYE

Pour le Président et par délégation  
L'Adjoint au Chef du Service Marchés

Frédérique GENTIL